



Poucentage des frais de huissier

Par **fred38**, le **01/05/2009** à **12:11**

Bonjour, je vais être bref j'ai eu un litige avec une société de crédit au premier jugement ils ont été déboutés et en appel c'était à mon tour donc je devais leur payer la somme de 4000 euros environ l'huissier lui-même me prend 4000 euros de frais donc je dois 8000 euros j'ai fait un échéancier avec l'huissier à présent je rembourse 150 euros et il me reste 3000 euros à rembourser ma question est-ce que les frais d'huissier ne sont pas abusés 100% si oui pourrais-je en réclamer une partie et comment

merci

Par **Solaris**, le **01/05/2009** à **14:14**

Bonjour,

Les frais d'huissier de justice sont prévus et tarifés par la loi. Ils sont plutôt établis en fonction de votre rapidité à régler.

N'y aurait-il pas des intérêts dans les 4000 euros?